

info

JUILLET 2019

EXPLOITATION FORESTIERE - SCIERIES - COMMERCE DU BOIS | CP 125

contenu



1 CCT 2019-2020

2 Avantages et réductions exclusifs pour les membres de la CSCBIE



Rejoignez-nous sur Facebook :
ACVBIE - CSCBIE !



1. CCT 2019 – 2020

Le 27 juin 2019, nous avons conclu une CCT sectorielle pour la période 2019-2020 !

Les points principaux sont :

1. Pouvoir d'achat

- ☑ Augmentation des salaires de 1,1 % à partir du 1^{er} juillet 2019, avec un minimum de € 0,14 par heure.
- ☑ Augmentation de 1,1 % des primes payées par l'employeur à partir du 1^{er} juillet 2019.

2. Sécurité d'existence

- ☑ Les montants forfaitaires versés par le fonds de sécurité d'existence sont également majorés de 1,1 % à partir du 1^{er} juillet 2019.
- ☑ Les indemnités en cas de chômage temporaire, de maladie et d'accident de travail sont harmonisées pour les trois sous-secteurs. Périodes de paiement :
 - ☞ Chômage temporaire : du 13^{ème} au 120^{ème} jour
 - ☞ Maladie : du 26^{ème} au 261^{ème} jour
 - ☞ Accident de travail : du 26^{ème} au 125^{ème} jour

3. Prime syndicale

- ☑ Augmentation jusqu'à € 140 à partir de 2019.

4. RCC et crédit-temps

- ☑ Prolongation de tous les régimes de RCC :
 - ☞ Régime général : 62 ans, 40 ans de carrière professionnelle pour les hommes et 35 ans pour les femmes (en 2020 : 36 ans ; en 2021 : 37 ans)
 - ☞ Très longue carrière : 59 ans, 40 ans de carrière professionnelle
 - ☞ Métiers lourds - deux possibilités : 59 ans, 33 ans de carrière et 59 ans, 35 ans de carrière ; le secteur a souscrit aux deux régimes étant donné que la carrière professionnelle est calculée de manière différente
 - ☞ RCC médical : 58 ans, 35 ans de carrière et problématique médicale
- ☑ Emplois de fin de carrière : Application maximum. Dans la période 2019-2020, l'emploi de fin de carrière avec allocation est accessible à 1/5^{ème} à 55 ans et à mi-temps à 57 ans pour les ouvriers ayant :
 - ☞ Soit un passé professionnel de 35 ans
 - ☞ Soit un métier lourd
 - ☞ Soit des prestations de nuit

5. Mobilité

- ☑ L'indemnité-vélo est portée à € 0,24/km à partir du 1^{er} juillet 2019.

Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus !



Avantages et réductions exclusifs pour les membres de la CSCBIE

En plus d'une qualité de services optimale, la CSCBIE souhaite offrir davantage de pouvoir d'achat à ses affilié(e)s. Pour ce faire, nous avons mis en place une plate-forme d'achats groupés et octroyé une carte avantage CSCBIE-Plus à chacun de nos affilié(e)s. Surfez sur www.cscbieplus.be pour consulter les réductions actuelles. Voici déjà quelques exemples de réductions d'application au 1^{er} janvier 2019 :

Supermarchés & magasins de meubles (5 % de réduction)

Carrefour, Ikea, ...

Vêtements & chaussures (de 5 à 10 % de réduction)

Decathlon, Zeb, e5mode, A.S. Adventure, Hunkemöller, Brantano, Torfs, Avance, Bristol, Galeria Inno, ...

TV, HiFi, Vidéo & Electro (de 5 à 30 % de réduction)

Toutes les grandes marques en vidéo, audio, petit et gros électroménager et chez Apple Online Store, ...

Parcs d'attractions et excursions (jusqu'à 30 % de réduction)

Walibi, Aqualibi, Plopsa Co, Efteling, Toverland, Plopsa Indoor, Domaines des grottes de Han, Snowworld, Bellewaerde, Zoo d'Anvers et Planckendael, Phantasialand, Puy du Fou, ...

Tickets de cinéma (jusqu'à 25 % de réduction)

Kinepolis, UGC, Imagix, ...

Restaurants (jusqu'à 10 % de réduction)

Lunch Garden, Pizza Hut, ...

Lentilles, montures et verres

Pearle Opticiens, Lenonline.be (jusqu'à 15 % de réduction), ...

Webshops & cadeaux (de 5 à 10 % de réduction)

Bol.com, Gift.be, DreamLand, Dreambaby, ColliShop, BONGO, Cadeaubox, ICI Paris XL, ...

Voitures

Cardoen, Carglass, Hertz Car Rental, Octa+, DATS 24 (réduction à la pompe), ...

Fleuristes (de 7 % à 11 % de réduction)

Aquarelle.com, Fleurop Interflora, ...



reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affilié(e)s. Ils bénéficient de **25 % de réduction** dans les clubs Vayamundo tout récemment rénovés à Ostende et à Houffalize ainsi que dans notre nouveau club l'Espinnet-Quillan en France.



Pour profiter pleinement de ces avantages, il est nécessaire de s'enregistrer sur www.cscbieplus.be et de suivre la procédure d'utilisation.